

DEPLOIEMENT DES EMAS

**EQUIPES MOBILES D'APPUI
MEDICO-SOCIAL À LA
SCOLARISATION**

SERVICE ECOLE INCLUSIVE DSDEN 59

MAI 2022

ELEMENTS DE CONTEXTE

Dans le cadre de la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019



Déploiement des EMAS sur l'ensemble du territoire afin que la totalité des établissements scolaires puissent les solliciter.



Généralisation de l'expérimentation des EMAS préfiguratrices (circulaire N° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019)



Création de 19 EMAS en complément des 5 déjà existantes sur la région des Hauts-de-France

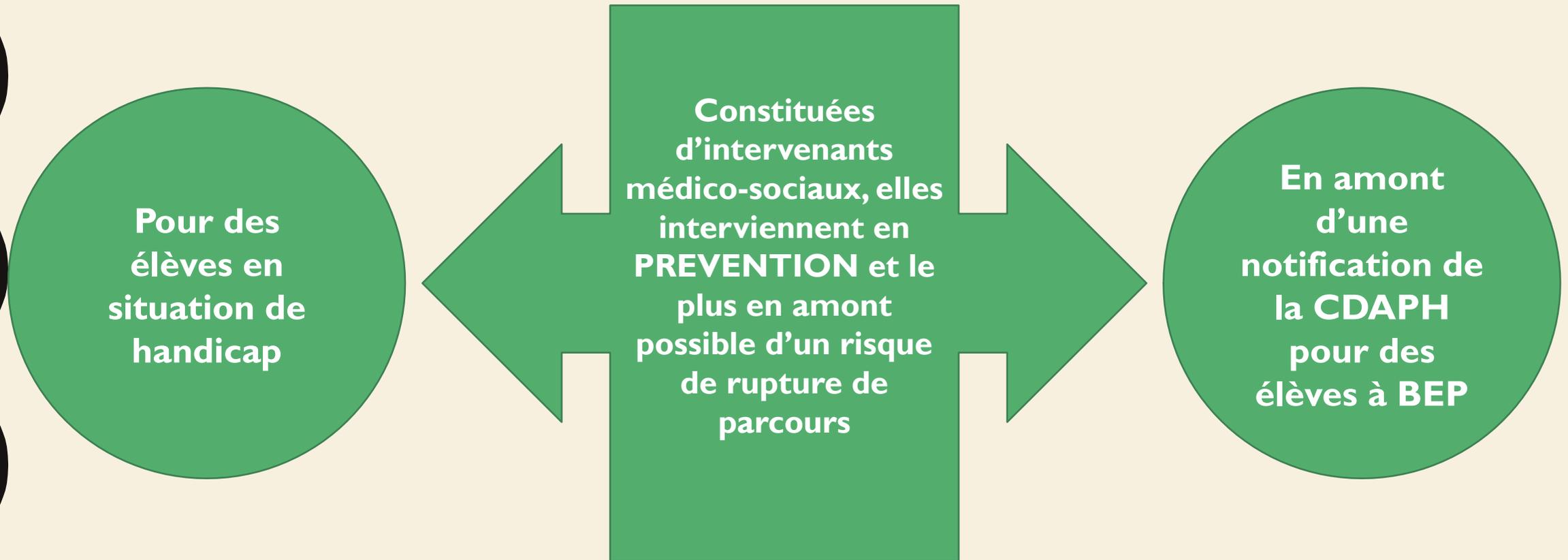
FINALITÉS DES EMAS

APPORTER UNE
EXPERTISE AUPRES
DE LA
COMMUNAUTE
EDUCATIVE

RENFORCER
LES DISPOSITIFS
DE L'ECOLE
INCLUSIVE

MOBILISER LES
RESSOURCES
EXISTANTES SUR
LE TERRITOIRE

FINALITES DES EMAS



Elèves scolarisés de la maternelle au secondaire, dans l'enseignement agricole, dans le secteur public et privé

FINALITÉS DES EMAS

Ces équipes ne se substituent pas aux ressources existantes mais agissent en complément aux :

- Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)
- Enseignants ressources
- Réseaux départementaux de l'école inclusive de la DSDEN du Nord (PREHP, RESPIR)
- Psychologue de l'Education Nationale
- Equipes de circonscription de l'Education Nationale

MISSIONS DES EMAS

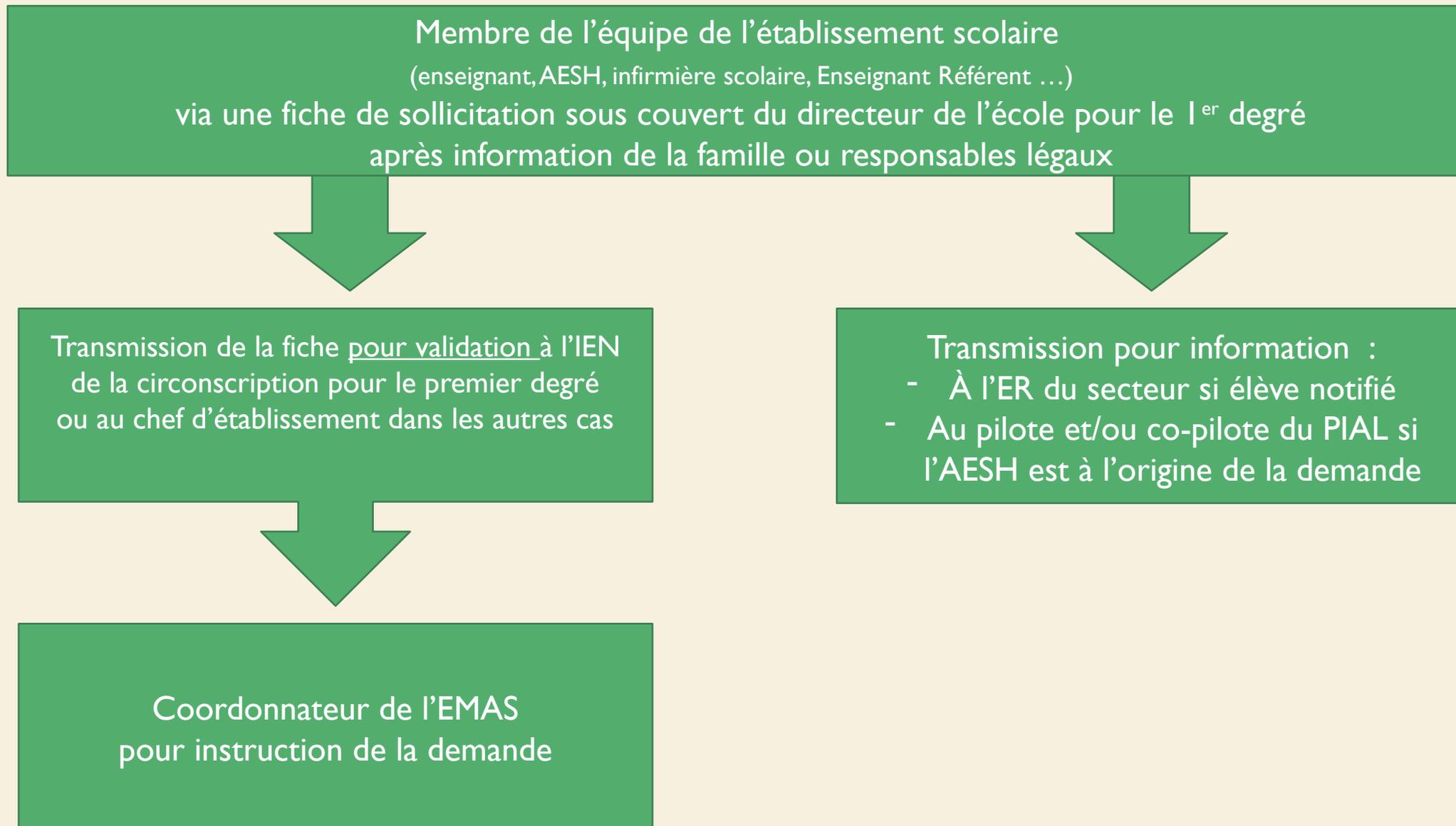
Prestations
d'information et de
sensibilisation sur les
problématiques liées
aux handicaps

Prestations d'appui et
de conseil à la
communauté
pédagogique en cas de
difficulté avec un élève
en situation de handicap ou
en amont d'une notification
de la CDAPH

Prestations d'expertise
auprès de la MDPH

A titre exceptionnel, des prestations
directes provisoires auprès des
élèves pourront être proposées
suite à une REE si un risque
important de déscolarisation est
détecté

PROCÉDURE DE SOLLICITATION E.N



MISE EN PLACE DE L'INTERVENTION

Dès réception d'une sollicitation, l'EMAS prend contact avec l'établissement et la famille

Une REE est arrêtée
Une convention opérationnelle est signée

Des hypothèses d'explication aux difficultés observées sont réfléchies ensemble lors de cette REE

Des actions sont conjointement élaborées (observation en classe, adaptations ...)

Un projet d'intervention est formalisé en fonction des besoins identifiés

L'information et le recueil du consentement relèvent de l'EMAS lorsque l'intervention consiste en une observation en classe ou à titre exceptionnel en un accompagnement direct de l'élève.

Le directeur de l'école ou le chef d'établissement est prévenu en amont pour chaque intervention de l'EMAS au sein de ses locaux.

INTERVENTION DE L'EMAS

1

Une première REE pour repérer les besoins du jeune, cerner les demandes de l'équipe et arrêter les modalités éventuelles d'observation en milieu scolaire

2

Une seconde REE pour dégager des objectifs communs et formaliser l'éventuel projet d'intervention

3

Une dernière REE pour évaluer le projet d'intervention et dégager des perspectives

MODALITÉS D'INFORMATION

La famille doit être informée de toute sollicitation à destination de l'EMAS par l'établissement scolaire

Le directeur ou le chef d'établissement est prévenu en amont de chaque intervention de l'EMAS en milieu scolaire

Le consentement de la famille est nécessaire pour toutes observations ou actions directes (exceptionnelles) auprès de l'élève

LES PORTEURS DANS LE NORD

Dunkerque Flandres :
IME Banc Vert

Mutualisé (AFEJI/
Papillons blancs HAZ + DUNK)

Roubaix Tourcoing :
IMPRO Roitelet-Papil. Blancs Rbx/Tg

Mutualisé (APF/GAPAS/
Papillons blancs Lille +Rbx/Tcg)

Lille centre :
IEM APF France Handicap « Jules Ferry »
Mutualisé (APF/GAPAS/
Papillons blancs Lille +Rbx/Tcg)

Valenciennois :
APEI- SESSAD de l'Escaut

Lille ouest :
IME La Pépinière (GAPAS)

Mutualisé (APF/GAPAS/
Papillons blancs Lille +Rbx/Tcg)

Lille est :
IME Denise Legrix -Papillons Blancs Lille

Mutualisé (APF/GAPAS/
Papillons blancs Lille +Rbx/Tcg)

Douais :
APEI Douai/SESSAD Le Taquin

Mutualisé (APF/ APEI/
Sauvegarde du Nord)

Cambresis :
LADAPT

Mutualisé (APF/ ALEFPA/
Les Papillons Blancs/ APAJH)

Sambre Avesnois :
Trait d'Union